

COMMUNE DE CHANIER

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : 16/03/2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 017-211700869-20260323-202604_39-DE



Délibération N° 2026/04/039

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 26

Quorum : 14

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : ANTONICELLI Thomas, BARON Arnaud, BERTOT Jacques, BONNIN Marylène, BOTON Monique, CANUS Daniel, CARTON Jean-Pierre, CLÉMENT Anne-Gaëlle, DAVID Claudia, DIENON Grégory, DUQUESNE Laurent, FAVEREAU Laurent, FOURNALES Sandrine, FOURRÉ Jean-Luc, GAUDIN Julie, GONCALVES Charlotte, GOINEAU Sophie, GUERIN Florian, JEAN Ludivine, LABROUSSE Marie, LA ROSA Déborah, MEGE Jennifer, MORAUD Laurent, PANNAUD Eric, PINTO DE MATOS Maud, SIAUDEAU Michel,

Excusés ayant donné pouvoir : WATTEBLED Stéphane

Secrétaire de séance : GONCALVES Charlotte

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'adhésion de la commune au CNAS permet au personnel communal de bénéficier de prestations sociales.

Depuis la délibération n°2016/02/010 en date du 08 février 2016, la commune de Chaniers adhère au CNAS.

Suite aux élections municipales, le CNAS demande à la commune la désignation pour les 6 années à venir d'un élu et d'un agent.

Le rôle de ces délégués locaux, élus et agents est de représenter le CNAS au sein de leur structure et leur structure au sein des instances du CNAS. Le délégué agent assure aussi une fonction d'interface avec le personnel.

Les délégués doivent porter les valeurs suivantes :

- sensibilité à la gestion des ressources humaines et aux problématiques d'accompagnement social,
- intérêt pour les activités sociales, culturelles et de loisirs,
- volontariat et disponibilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation au CNAS et nomme les délégués locaux suivant : Eric PANNAUD, élu et Loetitia GIMON, agent.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

La secrétaire de Séance

Eric PANNAUD

Charlotte GONCALVES

